



Régime de retraite à prestations cibles FIM-FNCC (CSN)

Assemblée annuelle du régime

3 octobre 2024

1

1

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des membres du comité de retraite et des invités
3. Registre des conflits d'intérêts
4. Rapport du président du comité de retraite depuis la mise en place du régime
5. Principales dispositions du régime à prestations cibles
6. Ratio de capitalisation et de solvabilité
7. Présentation de la politique de financement et des mesures prises pour gérer les principaux risques liés au financement
8. Présentation des états financiers du régime au 31 décembre 2023
9. Présentation de la politique de placement et suivi de la performance de la caisse
10. Élection des membres du comité de retraite désignés par les participants
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée.



2

Présentation des membres du comité de retraite

Membres désignés par
la FIM et la FNCC

Stéphane-Billy Gousse
(président)
Kevin Gagnon
(Vice-président)
Christian Beaulieu
Patricia Lévesque
Sébastien Routhier
FSA, FICA

Membres représentants
les participants actifs et
inactifs

Jean-Daniel Savard
Matthieu Max-Gessler

Membres indépendants

Jean-Francois Paquin
FSA, FICA, CFA
M^{re} Ginette Depelteau
IAS, MBA

3



3

Registre des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts déclaré au cours des
séances du comité de retraite

4



4



Rapport du président du comité de retraite

Stéphane-Billy Gousse

5

5

Début du régime

Mise en place d'un comité d'implantation du régime dès 2020

- Réflexion sur les principales dispositions du régime
- Structure de gestion et mandataires.

Entrée en vigueur du régime le 1^{er} octobre 2022

Groupes participants au régime

- Syndicat des travailleurs(euses) des pâtes et cartons d'East Angus Inc. (CSN): 1^{er} octobre 2022
- Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Rolls Royce Canada-CSN: 20 novembre 2022
- Les 7 syndicats et les non-syndiqués de la Coopérative nationale d'information indépendante : 1^{er} janvier 2023

Groupe à venir

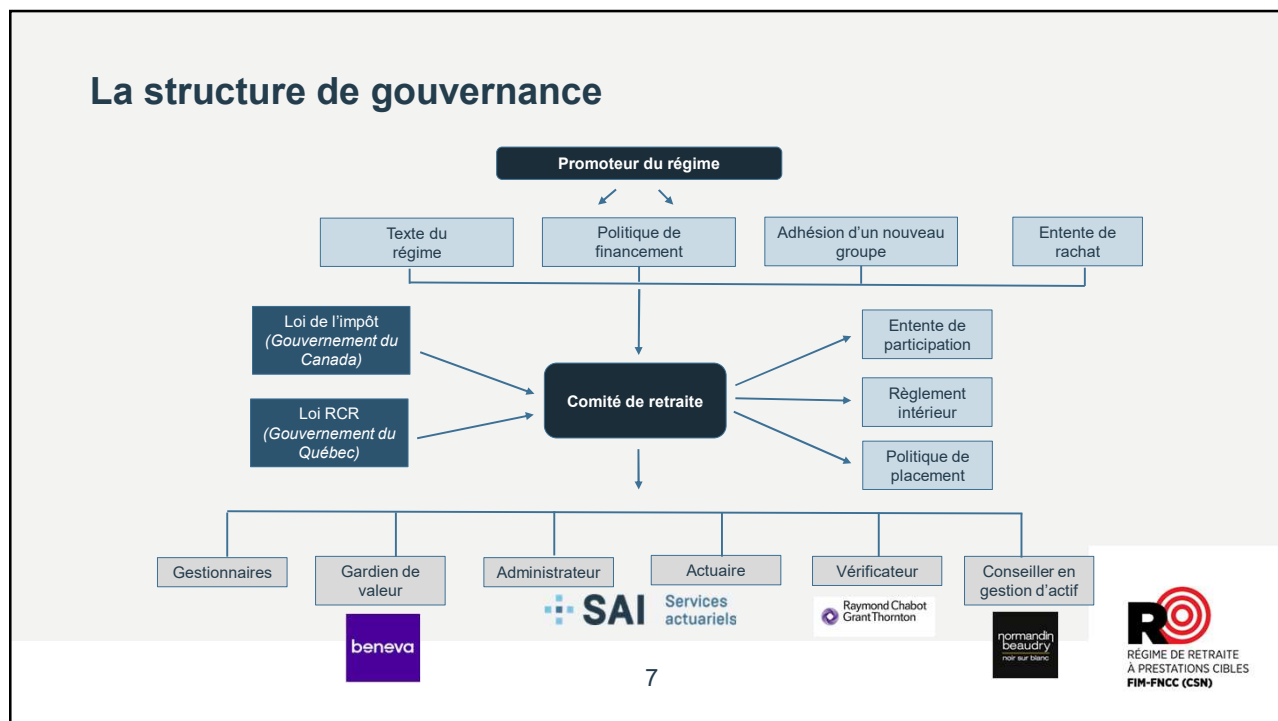
- Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Bridgestone : 1^{er} janvier 2025

6



6

La structure de gouvernance



7

Documents officiels du régime

Aux fins de l'enregistrement du régime auprès de Revenu Canada et de Retraite Québec, le comité de retraite a complété

- L'écriture du texte du régime
- La production de l'évaluation actuarielle au 1^{er} octobre 2022
- Les formulaires d'enregistrement du régime

Le comité a aussi produit les documents suivants requis par la loi

- La politique de placement
- La politique de financement
- Le règlement intérieur du comité de retraite
- La brochure du régime

8

8

Autres travaux du comité

Adhésion des groupes

- Entente de participation des groupes
- Transmission des données par les employeurs

Processus de rachat

- Processus de rachat pour les groupes initiaux
 - 470 relevés produits en vue de rachat
- Amélioration du processus suite à l'expérience vécue par les groupes en place

Processus d'approbation des factures

Processus de gestion des conflits d'intérêts

Production des états financiers par le vérificateur

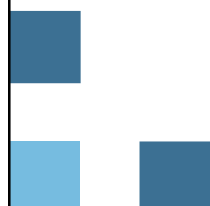
Préparation de l'assemblée annuelle

9



9

Principales dispositions du régime à prestations cibles

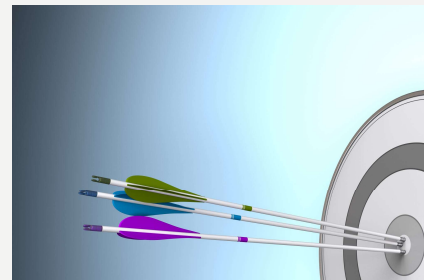


10

Le régime

Le type de régime

- Le régime est du type « régime de retraite à prestations cibles ».
- C'est aussi un régime multigroupes pour les membres des syndicats affiliés à la CSN.
- Les régimes à prestations cibles existent, au Québec, pour toutes catégories de travailleurs, seulement depuis 2021.
 - Ils existent depuis le 30 décembre 2010 pour certaines entreprises du secteur des pâtes et papiers.
- Le risque est supporté par l'ensemble des participants, y compris les retraités.



11

11

Le régime

Les cotisations et les crédits de rente*

- Le crédit de rente de l'année est alors égal à :

Taux cible

X

Salaire
admissible

- La cotisation est aussi prélevée sur ce même salaire admissible.
- Le crédit de rente est ajusté annuellement avant la retraite selon la hausse des salaires industriels moyens sans dépasser annuellement 2 %.
- Il n'y a aucune indexation du crédit de rente après la retraite.

*Il s'agit d'un résumé simplifié des règles du régime. Pour plus de détails, il faut se référer au texte du régime ou à la brochure.

12



12

Comment fonctionne un régime à prestations cibles

La provision de stabilisation

Les cotisations versées au régime sont augmentées de 20,6 % et cette part des cotisations est versée dans la provision de stabilisation.

- Déterminé par la loi et varie selon la politique de placement du régime.



Si la capitalisation du régime est en deçà de 100 % (provision à zéro), il y a redressement du service passé.



Rétablissement automatiquement dès que la provision excédera de nouveau 50 % de son niveau déterminé par la loi. (+10,3 %)



Si la provision excède son niveau déterminé par la loi (+20 %), une distribution de surplus sera faite selon les règles prévues au régime.



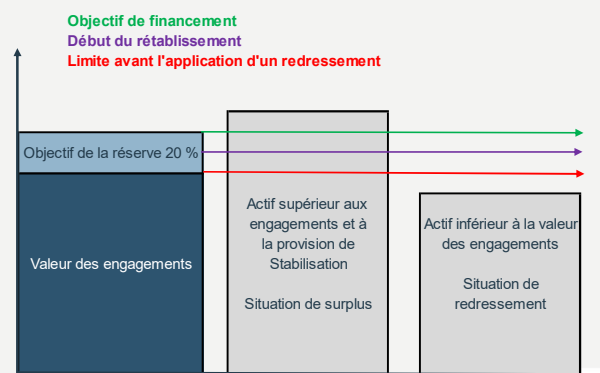
13

13

Comment fonctionne un régime à prestations cibles

La provision de stabilisation

- Moins de 100 %, un redressement est requis.
- Plus de 120,6 %, une distribution des surplus se fait automatiquement.
- Rétablissement des prestations si requis.



14

14

Comment fonctionne un régime à prestations cibles

Mécanismes de redressement

- Lors de l'évaluation actuarielle, deux tests de suffisance des cotisations sont effectués.
 - Un pour le service passé et un pour le service futur.
 - Si ces tests sont négatifs, ils entraînent automatiquement un redressement.
- Les redressements, si requis, se font en proportion des droits pour assurer une équité entre tous les participants actifs et retraités.
- Pour le service passé, ces redressements affectent autant les participants actifs que les retraités.
- Pour le service futur, les redressements n'affectent que les participants actifs.
- Avant que le régime puisse distribuer des surplus, tout redressement devra être « rétabli », c'est-à-dire que les réductions de bénéfices devront être renversées.

Aucun redressement du régime depuis sa mise en place

15



15

Comment fonctionne un régime à prestations cibles

Mécanisme de rétablissement et d'affectation d'excédent d'actif

Aucun rétablissement requis

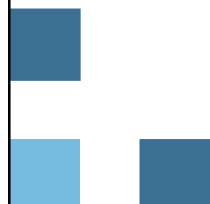
Aucune affectation des excédents d'actifs

16



16

Ratio de capitalisation et de solvabilité



17

Santé financière du régime au 31 décembre 2023

Capitalisation

Méthode utilisée pour financer le régime et déterminer la cotisation

Le régime est capitalisé à plus de 120 %

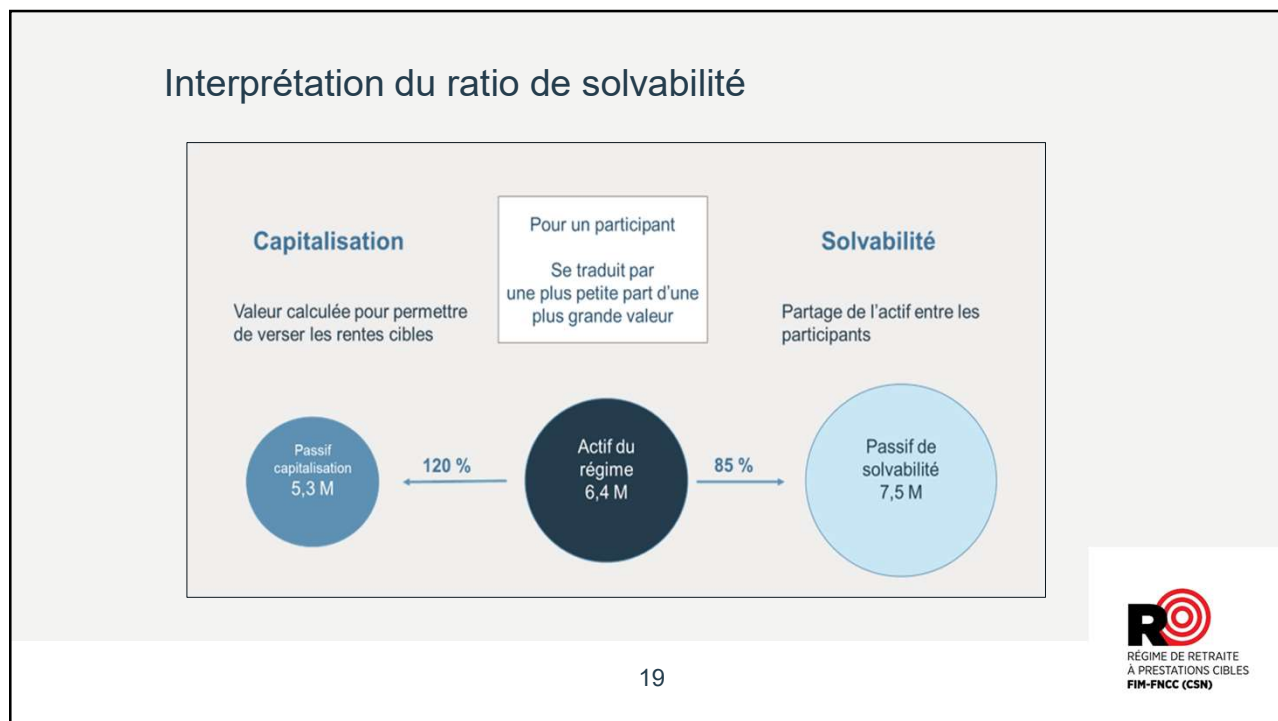
Solvabilité

Méthode utilisée exclusivement pour partager les actifs entre les participants
Aucune autre utilisation en regard du financement

Le taux de solvabilité du régime est de 85 %

18

18



19

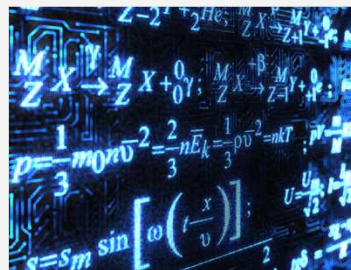
Politique de financement et mesures prises pour gérer les principaux risques

20

20

Objectifs de la politique de financement

La politique de financement a pour objet d'établir les principes liés au financement du Régime qui doivent guider le comité de retraite dans l'exercice de ses fonctions.



Objectifs

- a) Sécuriser les prestations.
- b) Favoriser la stabilité du niveau de cotisations requis pour un taux cible de rente donné.
- c) Limiter le risque d'occurrence des redressements ou favoriser la stabilité des prestations.
- d) Offrir un niveau de prestation adéquat en fonction des cotisations négociées.
- e) Maintenir un ratio de capitalisation égal ou supérieur à 100 %.
- f) Limiter le risque d'iniquité entre différentes cohortes de participants et entre les différentes Associations accréditées.
- g) Limiter les frais d'administration, notamment en limitant les complexités administratives.

21



21

Principaux risques et mesures prises pour les gérer

Risques

- Risque de marché
- Risque lié au taux d'actualisation
- Risque de la hausse du salaire industriel moyen
- Risque de mortalité
- Risque de maturité
- Risque de vieillissement de la main-d'œuvre
- Risques législatifs et réglementaires
- Risques opérationnels

Outils de gestion des risques

- Mesures de conception du régime prévues à la loi RCR
- Politique de placement
- Provision de stabilisation
- Marges de maturité, marge démographique et marge pour écarts défavorables
- Méthode d'évaluation de l'actif qui nivèle les fluctuations

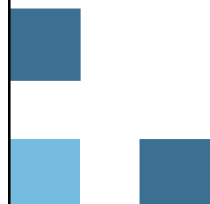
22



22



Présentation des états financiers du régime au 31 décembre 2023



23

Travaux d'audit du régime

Mandataire

- Vérification des états financiers effectuée par **Raymond Chabot Grant Thornton**
- Exercice financier de 15 mois. Du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2023.

Opinion aux états financiers

- Image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime au 31 décembre 2023 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice initial.
- Opinion avec réserve
 - Le vérificateur n'a pas été en mesure d'obtenir de la part des certains employeurs tous les éléments pour déterminer si des montants auraient dû faire l'objet d'ajustements.

États financiers adoptés par le comité de retraite




24

24

Régime de retraite à prestations cibles FIM-FNCC (CSN)	
Actif net disponible pour le service des prestations	
au 31 décembre 2023	
	\$
Actif	
Placements (note 4)	6 410 725
Cotisations à recevoir – participants	
Cotisations d'exercice	87 072
Cotisations à recevoir – employeurs	
Cotisations d'exercice	120 707
Sommes à recevoir	10 117
Frais payés d'avance	1 607
	<u>6 630 228</u>
Passif	
Comptes fournisseurs et charges à payer	72 102
Cotisations à rembourser	140 641
	<u>212 743</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	<u><u>6 417 485</u></u>

Source : Régime de retraite à prestations cibles FIM-FNCC (CSN)
Rapport financier au 31 décembre 2023

25




25

Régime de retraite à prestations cibles FIM-FNCC (CSN)	
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	
pour l'exercice initial de 15 mois terminé le 31 décembre 2023	
	\$
Augmentation	
Variations de la juste valeur des placements	246 618
Cotisations – participants	
Cotisations d'exercice pour services courants	1 484 774
Cotisations pour rachat de services passés	2 633 528
Cotisations – employeurs	
Cotisations d'exercice pour services courants	<u>2 337 240</u>
	6 702 160
Diminution	
Frais d'administration (note 5)	<u>284 675</u>
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations et solde à la fin	<u><u>6 417 485</u></u>

Source : Régime de retraite à prestations cibles FIM-FNCC (CSN)
Rapport financier au 31 décembre 2023

26



26

Présentation de la politique de placement et suivi de la performance de la caisse

27

Politique de placement du régime

Catégorie d'actif	Cible (%)	Gestionnaires
Titres à revenus fixes		
Obligations univers	7	AlphaFixe Capital Obligations vertes
Obligations à long terme	10	AlphaFixe Capital Provinces et sociétés
Dette hypothécaire	3	Phillips, Hager & North
Dette privée sénior	3	Gestion commune de dette privée Émeraude TD
Dette privée subordonnée	12	SSQ/La Capitale
Total – Titres à revenus fixes	35	
Titres à revenus variables		
Actions mondiales à hauts revenus et faible volatilité	25	Amundi faible volatilité
Actions mondiales tous pays	6	Baillie Gifford Global Alpha
Actions marchés émergents	5	Baillie Gifford
Actions de petite capitalisation	4	Van Berkorn
Total – Marchés boursiers	40	
Immobilier direct canadien	3	Fiera immobilier Core
Immobilier direct mondial	8	Immobilier direct mondial CBRE
Infrastructures mondiales directes	14	Infrastructures mondiales directes IFM
Total – Actifs tangibles	25	
Total – Titres à revenus variables	65	

AlphaFixe
Capital
PH&N
TD
beneva

Amundi

Baillie Gifford

VAN BERKOM
GESTION MONDIALE D'ACTIFS

FIERA CAPITAL

CBRE

IFM Investors

28

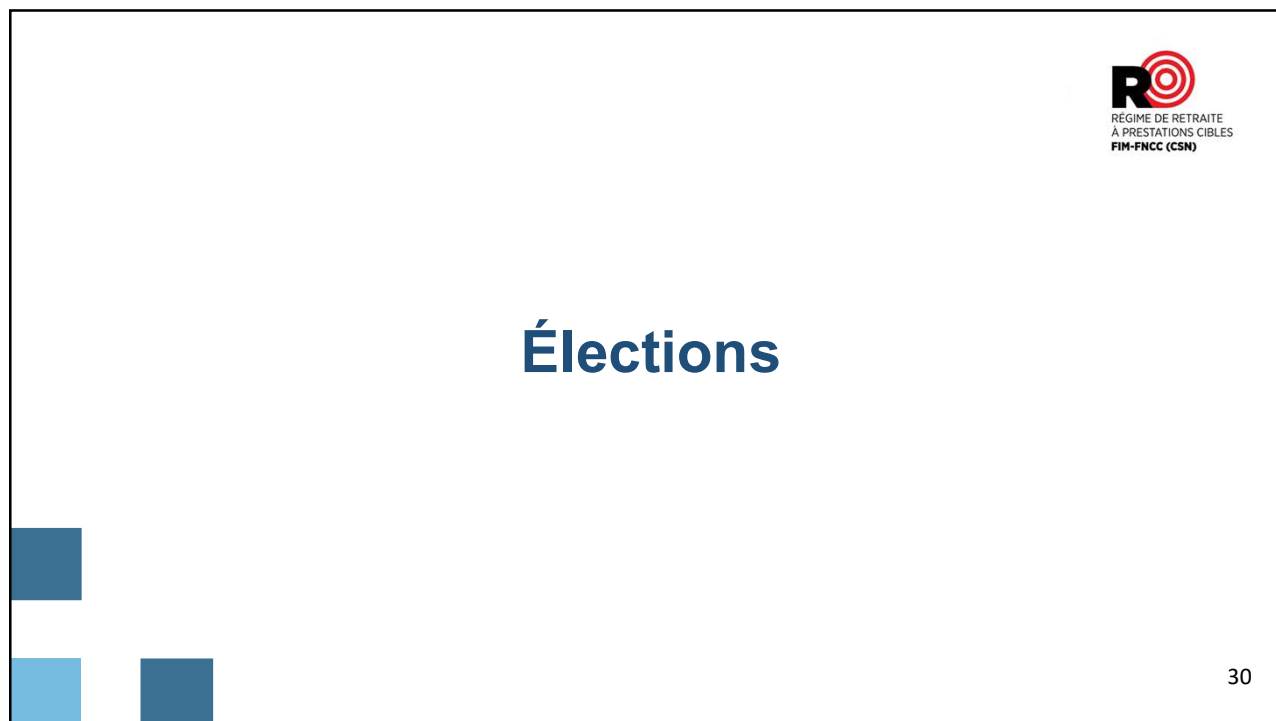
28

Performance des gestionnaires 1 an	Rendement	Indice	Valeur ajoutée
Caisse totale	7,38%	5,95%	1,43%
Revenu fixe	7,98%	7,74%	0,24%
Obligations Univers <i>AlphaFixe Capital Obligations vertes</i>	7,21%	6,69%	0,52%
Obligations Long terme <i>AlphaFixe Capital Provinces et sociétés</i>	9,64%	9,93%	-0,29%
Marchés boursiers	7,02%	5,06%	1,96%
Actions mondiales à hauts revenus et faible volatilité <i>Amundi Faible volatilité</i>	2,65%	0,24%	2,41%
Actions mondiales tous pays <i>Baillie Gifford Global Alpha</i>	17,87%	18,92%	-1,05%
Actions de marchés émergents <i>Baillie Gifford</i>	11,65%	6,88%	4,77%
Actions mondiales de petite capitalisation <i>Van Berkomp (can.)</i>	12,09%	12,65%	-0,57%
<i>Van Berkomp (US)</i>	23,94%	12,65%	11,29%
<i>Van Berkomp (asiatiques)</i>	18,01%	12,65%	5,36%
	-15,87%	12,70%	-28,57%

29



29

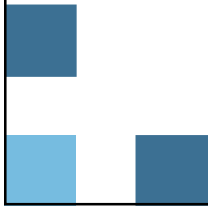


30

30



Période de questions



31

31